

Permanences Mairie

Lundi 15h-17h Mardi 10h-12h Mercredi 10h-12h Vendredi 16h-18h

Contact

04 76 65 65 00 m.stblaise@wanadoo.fr www.saintblaisedubuis.fr

AGENDA

8 MAI

Commémoration du 8 mai à 10h00 au monument aux Morts de Saint Blaise du Buis (à huit clos à confirmer)

21 MAI

Permanence AIPE 16h 18h en mairie

20 et 27 JUIN

Elections départementale et régionale

26 et 27 JUIN

Ferme ouverte chez Julien Boulord (sous réserve d'éventuelles nouvelles mesures de sécurité sanitaire). La Feuille de Buis de Saint-Blaise-du-Buis



BUDGET COMMUNAL

Vie Communale

Le vote du budget s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal le 22 mars dernier. Le compte administratif 2020, en conformité avec le compte de gestion du percepteur, fait apparaître des finances saines. La Commune est très peu endettée.

Le budget primitif de 2021 voté à l'unanimité atteint 773 135 euros en fonctionnement, et 812 991 euros en investissement. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses, regroupant toutes les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année et qui ne modifient pas le patrimoine communal. Sont prévus cette année une augmentation des dépenses de fonctionnement des charges du personnel en raison du besoin en personnel supplémentaire pour assurer le nettoyage quotidien des espaces scolaires dû à la crise sanitaire, et d'un renfort au service administratif. Une baisse des recettes comme le manque à gagner des locations de salles et les diminutions des dotations de l'Etat est à noter.

En matière d'investissement, nous prévoyons les dépenses suivantes :

- la réfection de la Route du Guichard après les enfouissements réalisés l'an dernier,
- la rénovation des deux courts de tennis,
- la reprise de l'organigramme de la serrurerie, le changement des volets roulants et la mise en place de vidéoprojecteurs et de matériel informatique dans chaque classe à l'école,
- la rénovation d'un logement communal au dessus de l'école,
- la poursuite de l'aménagement du secteur Entrée Nord Est avec :
 - la modification de notre règlement d'urbanisme
 - le rachat du portage foncier du tènement Belmont situé Montée des Essarts de Bonjean
- la reprise de la croix de l'église et du mur intérieur entre l'ancien et le nouveau cimetière.

Nous attirons votre attention sur le fait que le vote des taux d'imposition communaux reste identique et qu'aucun nouvel emprunt n'est nécessaire.

Le Maire, Nathalie Faure

N° 36 Avril - Mai 2021



VIE DU VILLAGE

Vie Communale

Saint Blaise fait son marché!

- Depuis le début du mois d'avril, tous les mercredis à la Halle du Buis de 16h00 à 19h00 sont présents Kevin Pisa/Boucher, Jean Noel Barbieri/Fromager, la Maison Erica / Biscuiterie, Pierre Thevenet / Apiculteur, Nathalie Faure / Maraîchère. Ils vous accueillent avec leurs délicieux produits.

D'autres initiatives locales dynamisent la vie du village :

- La ferme Boulord propose une vente Click and Collect le jeudi soir tous les quinze jours. De nombreux producteurs locaux au catalogue. https://www.cagette.net/
- L'association Les Paniers du Buis propose légumes, œufs et fromages tous les mardis soirs avec différentes formules d'adhésion : lespaniers 38.buis@gmail.com

Merci de soutenir nos filières locales!





Une petite équipe de six bénévoles s'est réunie samedi 10 avril pour réaliser deux rectangles potagers entre les arbres du verger, côté mur en pisé. Ces rectangles sont destinés à l'école communale. Ils constitueront un support pratique pour éveiller les enfants au jardinage et à la biologie. Les rectangles ont été tracés tout en longueur pour permettre aux élèves d'une même classe de jardiner simultanément.

L'équipe enseignante travaille aussi avec les élèves à la réalisation de fiche d'identité sur chacun des arbres plantés. Une prochaine rencontre entre bénévoles sera probablement réalisée en juin, dans un cadre plus convivial si le contexte sanitaire le permet. Tout Buissard reste évidemment le bienvenu pour rejoindre le projet en cours de route.



VIE DU VILLAGE

Vie Communale

A l'initiative de l'ACCA et de la Municipalité, le 13 mars dernier, près d'une cinquantaine de Buissards se sont mobilisés pour la marche de nettoyage de nos routes et chemins. Malheureusement encore une fois, de nombreux déchets ont été ramassés (cannettes, masques, bouteilles, cartons ...), ce qui nous rappelle à notre devoir de protection de notre environnement.

Nous souhaitons mettre en avant le Don du Sang qui a organisé vendredi 19 avril dernier sa collecte à la Halle du Buis. 50 dons avec prise de rendez-vous préalables étaient prévus, au final ce sont 59 donneurs qui ont participé avec ou sans rendez-vous. Belle collecte pour l'Etablissement Français du Sang. Merci à tous les participants.



ELECTIONS DEPARTEMENTALE ET REGIONALE

Vie Communale

Le Premier ministre a annoncé le report d'une semaine des élections départementales et régionales initialement prévues les 13 et 20 juin 2021 aux 20 et 27 juin 2021. Le décret ministériel entérinant ce report sera publié prochainement. Ainsi la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai 2021.

La mairie assurera la permanence de 16 h à 18 h, comme chaque vendredi, pour permettre aux usagers qui le souhaitent de déposer leur demande d'inscription sur les listes électorales.

Toute inscription peut se faire également de manière dématérialisée sur le site suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/Papiers - Citoyenneté >Élections >Listes électorales : nouvelle inscription

Ou encore par courrier en remplissant et en retournant le formulaire Cerfa n°12669 de demande d'inscription à la mairie. Toute **demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité et de domicile.**

De plus nous vous informons de la nouvelle télé-procédure *Maprocuration* ouverte aux électeurs depuis le 6 avril 2021 pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure *Maprocuration* est largement dématérialisée sur le site www.maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche?







URBANISME: EN ROUTE VERS LA DEMATERIALISATION!





En vue de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, instaurée par la loi Elan, la commune de Saint Blaise du Buis, comme 19 autres communes du pays voironnais, a souhaité adhérer à la mise en place du téléservice de dépôt en ligne depuis le 1er avril 2021.

Pour le moment, cette plateforme est opérationnelle **uniquement pour les certificats d'urbanisme.**

Les objectifs principaux de cette dématérialisation sont de faciliter les démarches des usagers en simplifiant le dépôt et en favorisant la lisibilité de la procédure.

Par la suite, le service sera étendu à l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclaration préalable de travaux). Pour effectuer vos demandes : www.ads.paysvoironnais.com/guichet-unique

Une information importante, le **Repérage Amiante avant Travaux.** Avant la réalisation de travaux dans les immeubles bâtis livrés avant le 1^{er} janvier 1997, il est obligatoire par arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020, de faire un repérage de l'amiante dans les matériaux et produits en place si vous envisagez de commanditer des travaux sur des biens immobiliers bâtis que vous souhaitez donneur d'ordre professionnel ou particulier.

En effet afin d'éviter de courir le risque de devoir interrompre d'urgence des travaux au cours desquels une présence d'amiante serait découverte et d'assumer les surcoûts d'élimination de ces déchets à évacuer dans les filières dédiés, et de protéger également les travailleurs et les bricoleurs des pathologies liées à l'amiante, le RAT est un élément clé du processus d'éradication totale de l'amiante dans lequel la France s'est engagée.

Pour en savoir plus : la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE) est votre interlocuteur pour toute information de proximité : http://direccte.gouv.fr ou https://travail-emploi.gouv.fr/article/amiante



TENNIS

Vie Associative

Le 23 mars les cours auraient dû reprendre après la pause hivernale, hélas! Les contraintes imposées ne permettent pas actuellement un redémarrage. Heureusement le jeu loisir est possible à tout moment et avec les beaux jours, nous vous invitons à utiliser les terrains sans modération à condition d'être à jour de votre cotisation.

Nous avons replacé des feuilles de réservation sur le panneau extérieur et nous nous penchons sur la réalisation d'un site en ligne qui serait plus facile d'utilisation.

Nous vous rappelons que l'adhésion au club est possible à tout moment de l'année (prendre contact avec la trésorière) et que pour jouer ponctuellement avec un non adhérent vous pouvez utiliser les tickets invités (modalités sur le panneau d'affichage).

Restons optimistes et espérons que notre prochain écrit sera porteur de bonnes nouvelles! Contacts /adhésions : Emmanuelle Brun : 38emma.eb@gmail.com





BCB

Vie Associative



Le BCB s'adapte aux mesures renforcées. Les entrainements sont toujours maintenus dans le respect du protocole sanitaire de la FFBB, par une pratique individuelle et en petits groupes. Nous avons la chance de bénéficier d'un terrain extérieur à St Cassien pour les équipes à partir de U11 et d'un accueil sur les espaces extérieurs de La Murette pour les plus petits. C'est une volonté forte de maintenir un lien social et sportif avec nos joueurs et les parents qui nous poussent à adapter encore et encore notre pratique.

Le BCB organise une **vente de brioches** au marché de La Murette **samedi 24 Avril**; un click and collect est mis en place sur notre site internet www.bcbo8.fr Une vente directe sera également possible. Passez nous voir, nous échangerons avec grand plaisir!





Sur fond de crise sanitaire l'équipe du Sou des écoles continue comme elle peut ses actions.

Après une belle réussite lors de la vente de produits personnalisés (torchons et boites en métal) avec les dessins des enfants, le Sou des écoles a enchaîné avec une vente de chocolats de Pâques.

Nous avons été dans l'obligation d'annuler le carnaval et à présent la randonnée VTT et pédestre du mois de Mai.

Il nous restera à mettre toute notre énergie pour « sauver » une kermesse en composant avec les restrictions sanitaires, si cette édition ne peut avoir lieu dans son format habituel. N'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook ou le site internet du Sou pour avoir les dernières informations.





La saison de chasse vient de se terminer et aussitôt les fusils rangés les chasseurs changent d'outils. Tronçonneuses et sécateurs sont de sortis pour l'entretien de l'étang Cote Manin. Les sentiers et les chemins seront élagués sur la partie qui appartient à la commune.

C'est la saison des lâchés de lièvres, faisans, perdrix pour la reproduction naturelle. Aussi, nous demandons aux promeneurs qui profitent de la nature

de rester sur les chemins et de maintenir leurs chiens sous leur surveillance.



Si l'année 2020 n'a pas été propice au « relationnel », pour les raisons bien connues, **2021 devrait nous rassurer sur notre proche avenir**. Nous allons y croire si intensément pour que le sort positif nous soit favorable.

Oui, notre année 2020 a été difficile. Tout d'abord pour nos intervenantes qui ont dû, malgré les risques, faire preuve d'un professionnalisme exemplaire, bravant la pandémie que nous subissons. **Un grand merci à elles et une immense reconnaissance**.

Notre année 2020 a aussi été difficile pour nos bénéficiaires : difficultés pour s'extérioriser , précautions à prendre vis à vis de la famille, précautions aussi pour voir les enfants, les petitsenfants... Toutefois, nos intervenantes leurs ont apporté : sourires, bonne humeur, ainsi que de l'aide physique et matérielle.

Voici quelques mots que nous souhaitions faire passer, en ce début d'année, année que nous vous souhaitons excellente et chaleureuse, exempte de toute tracasserie sanitaire.





Panneau d'affichage : la Mairie a mis en place un nouveau panneau d'affichage en libre accès. Il est posé à côté de celui de la paroisse entre l'église et la Cure

Passage à niveau au Chatelard. La signalisation du passage à niveau SNCF du Chatelard du côté de St Blaise du Buis a été mise aux normes.

Facebook: nouveau compte Facebook de la commune: Saint Blaise Du Buis 38





Mariage : Aïcha Karkach et Nasim Bouzit

Décès : Mme Hélène Guéraud née Clavel M. Maurice Perret



Impression réalisée par la Mairie de Saint Blaise du buis

Directeur de publication : Nathalie FAURE

Conception et rédaction : Commission communication.

Tirage à 450 exemplaires

Pour recevoir la Feuille du Buis en format numérique, veuillez en faire la demande par mail : m.stblaise@wanadoo.fr

305 rue de la Mairie 38140 SAINT BLAISE DU BUIS

